

A DOMICILE
Dans un
LIEU D'ACCUEIL
pour personnes âgées
Dans une
MAISON DE RETRAITE



*Vous rencontrez des tensions
ou des difficultés de dialogue
entre la personne âgée et sa
famille*

*Vous souhaitez faciliter les rela-
tions entre tous*

*Vous désirez améliorer le bien-
être et la paix chez la per-
sonne âgée*

*Vous souhaitez renforcer le cli-
mat de confiance dans l'entou-
rage de la personne âgée ou
dans l'établissement*

Vous pouvez contacter
l'association Médiation Part'Âge
Association loi 1901

Par téléphone : 06 42 17 10 31

En envoyant un Email :
seniorsmediation@gmail.com

En consultant le site :
www.mediationpartage.fr

La
MEDIATION
FAMILIALE
au service des
PERSONNES
ÂGÉES ET DE
LEUR FAMILLE



Comment travaille le médiateur familial ?

Le médiateur travaille avec l'ensemble des personnes en difficulté pour :

- clarifier leurs positions
- leur faire exprimer leurs sentiments et renouer le dialogue
- les accompagner dans la recherche de solutions concrètes

Le médiateur intervient dans un cadre précis défini en concertation avec l'ensemble des personnes concernées

Le médiateur travaille sur la base d'entretiens individuels et collectifs

Le médiateur est tenu à la confidentialité : en aucun cas, il ne peut rendre compte du contenu des entretiens

Le médiateur n'est pas un thérapeute et travaille sur une courte durée.

Que propose le médiateur familial ?

Plusieurs possibilités :

Le médiateur peut s'inscrire en complémentarité du travail relationnel des travailleurs sociaux ou des aidants familiaux auprès des personnes âgées à domicile et de leur famille

Le médiateur peut assurer un entretien pour toute famille postulante à l'entrée d'un parent dans un établissement

Ces entretiens ont pour objectif :

- √ l'identification des difficultés relationnelles
- √ la clarification des désaccords
- √ l'expression des tensions et des souffrances
- √ des recherches de solutions concrètes

En fonction des besoins :

- le médiateur peut être régulièrement présent dans l'établissement
- le médiateur peut faire des actions collectives d'information à destination des personnes âgées, de leur famille et du personnel

Qui est le médiateur familial ?

Le médiateur est un professionnel diplômé

Le médiateur, extérieur à l'établissement, est formé à :

- gérer les conflits
- écouter les personnes
- faire émerger leurs besoins et leurs attentes,
- susciter leur parole et l'écoute de celle des autres

Coût de la médiation

Les entretiens de médiation sont pris en charge :

- soit par l'établissement
- soit par les personnes concernées : dans ce cas, le prix est fixé selon un barème qui tient compte des revenus de chacun.